



S.O.S. Attentats, SOS Terrorisme

O.N.G.

Dotée du statut consultatif auprès du
Conseil économique et social de l'ONU
Agréée auprès du Département public
d'information de l'ONU

Paroles de Victimes

Lettre d'information

Hôtel National des Invalides

75700 PARIS Cedex 07

Tel : 33 (0) 1 45 55 41 41

Fax : 33 (0)1 45 55 55 55

Site Internet : www.sos-attentats.org

E-mail: contact@sos-attentats.org

Janvier 2005

n° 19

**En ce début d'année 2005
pensez à renouveler vos cotisations à S.O.S. Attentats**

Les victimes du terrorisme et les familles des personnes décédées
peuvent adhérer à notre association en qualité de membre actif

Tout citoyen, toute personne morale, entreprise, groupement, syndicat, association, peut
soutenir les actions menées par S.O.S. Attentats en faveur des victimes et contre le
terrorisme, en devenant membres bienfaiteurs

**Toutes les victimes et tous les amis de notre association,
adhérents et membres bienfaiteurs**

- * reçoivent notre lettre d'information "Paroles de Victimes"
- * notre brochure d'information
- * sont informés de tous les événements marquant la vie de notre association

Les victimes ont besoin du soutien de chacun !

Sommaire

Procès en cours ...

- > Réseau Beghal
- > Réseau Bensakria
- > Attentats, victimes et lenteur des procédures

Terrorisme hors de France

- > Irak : libérations et disparitions
- > Espagne, série d'attentats, d'arrestations et nouveau plan antiterroriste
- > Madrid, 11 mars 2004

Fondation DC 10 : où en est-on ?

En bref ...

- > Le Fonds de Garantie en quelques chiffres

- > 11 Septembre 2001 : une association de familles de victimes en visite à Paris
- > Vers un réseau international de victimes ?
- > De l'assassinat de Théo Van Gogh à Madrid en passant par Casablanca
- > Risques et prévention

Infos pratiques

- > Victimes et soins médicaux gratuits
- > Maisons de retraite de l'ONAC
- > La prise en charge des victimes d'accidents collectifs

Permanences de l'association

*Cette lettre d'information a été réalisée grâce au soutien
du ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale et de l'Institution Nationale des Invalides*

Procès en cours

Réseau Beghal

Le 3 janvier 2005, s'est ouvert le procès de Djamel Beghal ainsi que de cinq autres personnes présumées membres d'un réseau islamiste radical, devant le tribunal correctionnel de Paris, sous la présidence de Philippe Vandingenen.

S.O.S. Attentats, seule association partie civile dans cette affaire, est assistée par Me G. Holleaux.

Dès le premier jour d'audience, D. Beghal s'est présenté comme étant "très religieux", mais sans lien avec un islamisme radical. Il a d'emblée contesté fermement être impliqué dans la préparation d'attentats contre les intérêts américains, alors que lors de son arrestation, en juillet 2001, il avait avoué, avec maints détails à l'appui, le projet d'attentat contre l'ambassade des Etats-Unis à Paris. Beghal affirme aujourd'hui avoir été contraint à l'aveu sous la torture des enquêteurs des Emirats Arabes.

Cinq autres personnes comparaissent pour délit d'association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste.

Réseau Bensakria

M. Slimane Khalfaoui, condamné par jugement du 16 décembre 2004 à 10 années de prison (lire PDV n° 18), a fait appel de cette décision rendue par le

Attentats, procédures, victimes et lenteur de l'instruction

Force est de constater que les instructions ouvertes pour les attentats perpétrés en France ou à l'étranger piétinent. S.O.S. Attentats, par l'intermédiaire de ses avocats, Me G. Holleaux et Me F. Szpiner, relaie régulièrement les demandes légitimes des victimes et des familles de personnes décédées, auprès des magistrats instructeurs.

Malgré ces démarches, trop de procédures ouvertes sont au point mort !

Si le principal obstacle réside, pour certains des dossiers comme Port Royal ou le détournement de l'Airbus (1994), dans la recherche des auteurs et des complices qui demeurent souvent introuvables, tel n'est pas le cas pour d'autres procédures.

De l'attentat de la rue Marbeuf en 1982 où les victimes attendent toujours le jugement de Carlos, aux attentats de 2002 et de 2003 à Djerba, à Karachi, à Casablanca, à Bagdad, rien ne bouge !

S.O.S. Attentats réaffirme avec force la nécessité absolue pour les victimes et les familles d'être

Le dossier de deux autres personnes a été disjoint. Elles seront jugées ultérieurement pour "séjour irrégulier".

Beghal a également contesté son appartenance au groupe *Takfir wal Hijra* et toute forme de lien avec le terrorisme et avec des islamistes radicaux.

Rappelons que Djamel Beghal avait été arrêté à l'aéroport de Dubaï alors qu'il s'apprêtait à rentrer en France et qu'il est soupçonné d'avoir participé durant plusieurs mois à un entraînement religieux et militaire en Afghanistan et au Pakistan.

D. Beghal est soupçonné d'entretenir des liens étroits avec Al Qaïda et d'avoir agi sous les ordres de Abou Zoubeida, l'un des proches de Ben Laden.

De manière générale, tous les prévenus nient être impliqués d'une façon ou d'une autre à un groupe terroriste.

Les audiences se poursuivent jusqu'à la fin du mois de janvier.

tribunal de grande instance de Paris. Le ministère public a immédiatement formé un appel incident. Ces appels devraient être examinés prochainement.

confrontées aux auteurs et complices des drames qu'elles ont connus.

Sans un procès pénal, la reconstruction psychologique est impossible. On ne dira jamais assez combien le procès pénal est un élément indispensable de la juste réparation à accorder aux victimes du terrorisme.

S.O.S. Attentats, aux côtés de toutes les victimes d'actes de terrorisme en attente d'un jugement, demande à la justice française de les prendre en considération.

Bagdad, 2003

Une information judiciaire a été ouverte à propos de l'attentat perpétré contre le bâtiment de l'ONU à Bagdad (Irak) le 19 août 2003.

S.O.S. Attentats s'est constituée partie civile aux côtés des victimes blessées et des parents de Jean-Selim Kanaan, décédé lors de cet attentat.

Me G. Holleaux assure la défense de l'association et des parties civiles.

Terrorisme hors de France

Irak : libérations et disparitions

Christian Chesnot et Georges Malbrunot, les deux journalistes français enlevés en Irak le 20 août, ont été libérés à la veille de Noël, le 22 décembre.

Mais depuis le 5 janvier 2005, on est sans nouvelles de la journaliste française de *Libération*, Florence Aubenas, et de son accompagnateur, Hussein Hanoun, disparus à Bagdad.

Florence Aubenas et Hussein Hanoun ont fort probablement été pris en otages, mais leur enlèvement, à ce jour, n'a pas été revendiqué.

Nous formons le souhait que notre compatriote et son interprète irakien, soient retrouvés vivants et qu'ils soient libérés au plus vite.

S.O.S. Attentats rappelle aux membres de la famille de Florence Aubenas qu'elle est à leur disposition pour leur apporter l'aide nécessaire dans les démarches à accomplir, en particulier pour obtenir une provision sur indemnités par le Fonds de Garantie des victimes du terrorisme.

Espagne, série d'attentats, d'arrestations et nouveau plan antiterroriste

Une série d'attentats revendiqués par l'ETA a secoué l'Espagne le 6 décembre, jour anniversaire de la Constitution de 1978. 5 bombes étaient placées dans la capitale. Rappelons que depuis 1968, les attentats perpétrés par l'ETA ont fait 850 morts.

En marge de ces actes, cinq islamistes radicaux soupçonnés de terrorisme ont été arrêtés à la mi-décembre en Espagne. L'un d'eux, Khalid Zeimi Pardo serait lié à l'un des auteurs présumés des attentats de Casablanca (mai 2003) et de Madrid (mars 2004).

Fin décembre, c'était au tour de Hassan El-Haski d'être arrêté et incarcéré en Espagne. Membre du *Groupe islamique combattant*, il est soupçonné

d'avoir participé activement à la préparation des attentats du 11 mars 2004 à Madrid. (lire plus haut)

Parallèlement, le gouvernement espagnol se dotait, pour la période des fêtes de fin d'année, d'un nouveau plan de prévention antiterroriste. Ce plan pourra être activé immédiatement durant des périodes dites sensibles, comme lors de grands départs en vacances ou de manifestations sportives ou festives importantes. Ce plan vise essentiellement à accroître la surveillance dans les gares, les aéroports, les centres commerciaux, les centrales électriques et nucléaires, les usines chimiques, les raffineries, les barrages.

Madrid, 11 mars 2004

L'un des cerveaux présumés des attentats meurtriers du 11 mars 2004, Mohammed l'Egyptien a été extradé d'Italie vers l'Espagne, le 9 décembre 2004. Il a été inculqué de 191 assassinats.

Proche d'Al Qaïda, Mohammed l'Egyptien avait été arrêté en Italie en juin 2004.

Cette arrestation porte à 19 le nombre de personnes, soupçonnées d'avoir participé aux attentats du 11 mars 2004 à Madrid, et actuellement détenues en Espagne, dans l'attente d'un jugement.

Fondation DC 10 : où en est-on ?

Réunions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la "Fondation pour accorder réparation aux familles des victimes de l'attentat commis contre le DC 10 d'UTA – vol UT 772" dite "Fondation de l'attentat du DC 10", se réunit régulièrement depuis début décembre. Ces réunions ont permis de déterminer les bénéficiaires des indemnités versées par la Fondation libyenne et

d'arrêter le mode de calcul qui servira de base à la répartition des sommes au sein d'une même famille. La Fondation devrait confier à un organisme privé la gestion des demandes qui lui seront présentées.

Pour en savoir plus, consultez le dossier "la fondation DC 10" sur le site de S.O.S. Attentats.

En bref

Le Fonds de Garantie en quelques chiffres

Depuis sa création en septembre 1986, le Fonds de Garantie pour les victimes du terrorisme (FGTI) a indemnisé 3034 victimes de 493 actes de terrorisme en France et à l'étranger

Parmi les dossiers les plus récents, le FGTI a indemnisé de nombreuses victimes des attentats commis en Corse, des attentats de Tabà et de plusieurs attentats suicide en Israël.

Pour mémoire, le FGTI intervient depuis 1990 pour le paiement des indemnités aux victimes des autres infractions pénales. Dans ce domaine, le FGTI a traité 116 275 dossiers dont 15 625 sont en cours d'instruction.

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2004

11 septembre 2001 : une association de familles de victimes en visite à Paris

Mr Thomas H. Roger, fondateur et ancien président de l'association américaine, *Families of September 11th*, a effectué une visite à Paris le 30 décembre 2004. Cette association, fondée par des familles ayant perdu un proche dans les attentats du 11 septembre 2001, est constituée de membres émanant de 47 Etats des Etats-Unis et est présente dans 19 autres pays. L'association a pour objet de venir en aide aux familles et de les informer. En

outre, elle soutient activement les efforts déployés dans la lutte antiterroriste.

Mr Roger s'est entretenu avec Françoise Rudetzki avant d'être reçu au ministère de la Justice. Il a ensuite rencontré, à sa demande, le directeur général du Fonds de Garantie.

Ces entretiens ont été l'occasion d'échanger tant sur les procédures judiciaires en cours aux Etats-Unis que sur les différentes formes de réparation à allouer aux familles de victimes d'actes terroristes.

Réseau international de victimes

S.O.S. Attentats a participé à une réunion organisée à Paris en décembre 2004 par l'association Ensemble contre la peine de mort, avec M. Renny Cushing. Cet américain a pour ambition la mise en place d'un réseau d'associations de victimes,

Murder's victims families for human right. Cette initiative a été officiellement lancée à New York le 10 décembre. S.O.S. Attentats appuie cette initiative et est disposée à devenir membre de ce réseau international.

De l'assassinat de Théo Van Gogh à Madrid en passant par Casablanca

L'enquête menée par la justice des Pays-Bas à la suite de l'assassinat du cinéaste Théo Van Gogh le 2 novembre 2004, met à jour des connexions importantes entre plusieurs groupes terroristes soupçonnés d'être directement à l'origine des attentats de Madrid et de Casablanca.

Ces résultats témoignent de l'importance des ramifications internationales d'Al-Qaïda, en Irak où sévit le principal bras droit d'Oussama Ben Laden, Abou Moussab al-Zarkaoui, et ailleurs.

Ce qui fait dire à Mme Alliot-Marie, ministre de la Défense, qu'il « ne faut pas croire que le jour où nous attraperons Ben Laden, cela voudra dire que le terrorisme disparaîtra ».

Sur ce thème, lire l'ouvrage de Jean-Charles Brisard, *Zarkaoui, le nouveau visage d'Al-Qaïda*, Edit. Fayard, 2005

Risques et prévention

Selon M. Gil de Vries, coordinateur européen de la lutte antiterroriste, « quelques centaines » d'islamistes auraient rejoint le territoire irakien. Des spécialistes estiment que malgré les arrestations effectuées en Europe, de nombreuses cellules terroristes conservent des capacités opérationnelles

importantes et que le risque d'une délocalisation des événements en Irak est à craindre.

Selon d'autres sources, des experts estiment qu'une dizaine d'actions terroristes de grande envergure a pu être évitée grâce à la coopération entre les Etats membres de l'Union européenne.

Infos pratiques

Victimes et soins médicaux gratuits

Les victimes du terrorisme sont, depuis la loi du 23 janvier 1990 (art. 26), assimilées dans leurs droits et avantages aux victimes civiles de guerre. A ce titre, certaines d'entre elles bénéficient d'une pension d'invalidité et d'un carnet de soins médicaux gratuits. Toutes les victimes du terrorisme concernées seront exonérées du paiement de la participation forfaitaire de 1 Euro, instituée par la loi du 13 août 2004, pour toutes les consultations en relation avec l'une de leurs infirmités pensionnées.

S.O.S. Attentats a par ailleurs saisi le Secrétaire d'Etat en charge des victimes de guerre, M. Hamlaoui Mekachera, afin que soit clarifiée la question du paiement de ce forfait pour ce qui concerne les cures thermales en relation avec l'invalidité. Nous attendons sa réponse.

Rappelons que toutes les personnes bénéficiaires de la couverture maladie universelle (CMU) sont exemptés de cette participation forfaitaire.

Maisons de retraite de l'ONAC

L'ONAC dispose, en France de 9 maisons de retraite dans lesquelles les victimes du terrorisme peuvent être accueillies. Situées en centre ville ou au milieu d'un parc, ces établissements de capacité moyenne visent à conserver le style de vie familial et à réserver aux résidents un accueil et une écoute personnalisés.

Ces maisons accueillent des personnes seules ou en couple à partir de 60 ans, sauf dérogation exceptionnelle. Elles sont équipées médicalement pour prodiguer les soins appropriés en cas de besoin, et particulièrement aux personnes dépendantes.

Toute personne qui souhaite être admise dans une maison de retraite de l'ONAC doit en faire la demande auprès du directeur de l'établissement choisi.

Les 9 maisons de retraite sont situées à Anse (69), Barbazan (31), Beaurecueil (13), Boulogne-Billancourt (92), Carignan (08), Le Theil Bretagne (35), Montmorency (95), Saint-Gobain (02) et Vence (06).

Pour avoir plus d'informations sur ces établissements, adressez-vous à S.O.S. Attentats qui vous communiquera les coordonnées et renseignements utiles.

La prise en charge des victimes d'accidents collectifs

Le Secrétariat d'Etat aux droits des victimes vient de publier un guide méthodologique à l'intention de toutes les victimes d'accidents collectifs parmi lesquelles les victimes d'attentats. Ce guide est disponible sur le site Internet : www.justice.gouv.fr ou sur demande auprès du Service central de l'information et de la communication, ministère de la Justice, 13, Place Vendôme, 75042 Paris Cedex 01.

En outre, N. Guedj, Secrétaire d'Etat aux droits des victimes a organisé la première concertation interrégionale sur le thème de "la prise en charge des victimes d'accidents collectifs et la coopération européenne", à Strasbourg, le 20 janvier 2005. F. Rudetzki a présenté le dispositif français de la prise en charge des victimes du terrorisme.

Permanences de l'association

L'équipe de S.O.S. Attentats est à la disposition des victimes pour répondre à toutes leurs questions, pour les accompagner dans toutes leurs démarches.

Pour un accueil personnalisé et dans un souci d'efficacité, notre équipe reçoit **sur rendez-vous**, du lundi au vendredi de 14 h à 18 h (01 45 55 41 41)

Amicalement à tous

Françoise Rudetzki, Claude Peyrat, Ghislaine Doucet